

# VIDE-GRENIER ABLIS DIMANCHE 28 MAI 2023



## Bulletin d'inscription

à remplir et à déposer

Au 31 rue des loges à ABLIS

RENSEIGNEMENTS AU 06 98 86 63 25

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél portable : ..... Email : .....

Nb de mètres       2 mètres    10 €  
                           4 mètres    20€  
                           6 mètres    30€

L'emplacement sera donné le jour du vide-grenier

Montant total : ..... € réglés (de préférence par chèque à l'ordre du Syndicat d'Initiative d'Ablis)

Pièce d'identité N° ( CI, Passeport, Permis ) : .....

### Règlement :

**Article 1:** Pour être enregistrée et validée, la demande d'inscription des exposants doit impérativement être complète et accompagnée du paiement. Chaque exposant devra se conformer à toutes les prescriptions du présent règlement.

**Article 2 :** L'accueil des exposants débute à 6H30 et la vente se tiendra à de 8H à 17H. La circulation sera interdite à l'intérieur du vide-grenier de 8H à 17H. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements.

L'accès au vide-grenier se fera exclusivement par la rue de Boinville à l'angle de la rue d'Arras.  
Les stands doivent être installés sur l'emplacement désigné et permettre le passage des véhicules de secours.  
La session des stands entre exposants est interdite.

**Article 3 :** Ne sont pas admis les professionnels, les stands de marchandises neuves.  
Sont interdits les stands de nourriture et boissons sauf celui du Syndicat d'Initiative.

**Article 4 :** En cas de désistement, l'exposant devra en avertir l'organisateur au moins 2 semaines avant le début du vide-grenier, à défaut la somme versée restera acquise à l'organisateur.

**Article 5 :** chaque exposant est responsable de son stand dont il conserve la garde juridique en cas de perte de vol ou de dégradation.

**Article 6 :** En fin de vide-grenier, l'emplacement devra être rendu dans le même état qu'au moment de l'attribution.  
Les invendus devront être rapportés.

.....  
J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du présent règlement, en, en approuvant les termes et déclare :

- Ne pas être commerçant ni professionnel
- De ne vendre que des objets usagés (Article L310-2 du code du commerce)
- De non-participation à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile

Fait à ..... Le : ..... Signature :